Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Ajout éléments hors sujet au départ dans conclusions

Par MarieFrance

Bonjour,
Mon locataire refuse de payer ses loyers.Après rappels...,et huissier, un injonction de payer lui a ensuite été rendue par le Tribunal. Il a de nouveau formé opposition, et refuse toujours de payer.
Je suis donc convoqué pour une audience. Je n'ai pas de souci la-dessus, ni pour a rédaction de mes conclusions, puisque je dispose d'un dossier fourni et indiscutable.Le locataire est d'une mauvaise foi absolue.
Or, entre temps, son bail vient d'arriver à échéance, puisque je souhaite vendre l'appartement. Tout a été fait en bonne et due forme par un huissier pour le remise du congé(motif, remise, signification...).
Or, le locataire, fidèle à lui-même, refuse de quitter les lieux, et les occupe donc maintenant sans droit, ni titre.
Ma question:
Dans les conclusions que je dois remettre au tribunal portant donc sur la procédure de ses impayés, objet de ma convocation devant le tribunal, puis-je aussi maintenant faire état de son occupation sans droit, et donc demander son expulsion dans ce même dossier?
Ou la procédure d'expulsion doit-elle faire l'objet d'une autre procédure?

Si vous pouviez m'éclairer, merci d'avance pour vos précieux conseils,

Bien à vous,

Marie-France